

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Happy Feet Daycare Inc.	Numéro de permis 2017193	Date d'inspection Le 21 juillet 2022
Nom de l'établissement Garderie Happy Feet Daycare		Numéro de téléphone (506) 475-9309
Adresse 338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : Les éducatrices qui doivent faire le 90h sont inscrites à la formation ou ont débutées.	11(b)	31 juil. 2022	
20 Aux fins d'application de l'article 17 de la Loi, les exigences relatives au transport des enfants sont les suivantes : d) le véhicule à moteur est doté : (i) d'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P). Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	20(d)(ii)	31 juil. 2022	21 juil. 2022
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(ii)	31 juil. 2022	11 mai 2022
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(3)	31 juil. 2022	21 juil. 2022
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(2)	31 juil. 2022	24 mai 2022

Commentaires généraux

Inspection de suivi. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.

La grosse structure dans le parc a été retiré. L'environnement extérieur est maintenant sécuritaire.

Lors de ma visite, certains enfants faisaient la sieste et d'autres avaient une activité avec la peinture.

Commentaires généraux

Le permis peut être renouvelé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 juillet 2022

Date

original signé par
Jessie Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juillet 2022

Date